

# SUNDEP INFOS

## LA BREVE DU SYNDICAT SOLIDAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

A l'heure où, à la tête du Ministère de l'Éducation nationale, nous nous interrogeons sur la méthode et la direction employées par le prudent Pap Ndiaye, on s'étonne de sa première bourde historique dite à l'occasion de la toute « première minute d'actualité de Pap Ndiaye ». Afin d'étayer un discours de décentralisation, ce dernier a prêté à l'ancien célèbre ministre de l'instruction publique, Jules Ferry des propos falsifiés que ce dernier n'aurait pu tenir. Après Jean Jaurès revisité par J.M. Blanquer, c'est au tour de Jules Ferry d'être ainsi mal convoqué par le nouveau locataire de la rue de Grenelle. Une fiche Mac Kinsey fautive, peut-être ?

### Grève historique dans les lycées pro : le 17 novembre on remet ça !

Les personnels de lycées professionnels et des lycées agricoles et maritimes se sont fortement mobilisés mardi 18 octobre pour réussir une grève majoritaire à l'appel d'une intersyndicale unitaire. Le SUNDEP Solidaires était présent. Toutes ont été unanimes : le ministre de l'Éducation nationale et celui de l'Agriculture doivent entendre la colère des personnels et M. Pap Ndiaye répondre à la lettre ouverte envoyée par l'intersyndicale.

L'expertise des personnels des LP est une évidence : ils/elles connaissent les élèves et leur famille, maîtrisent les contenus de formations, certifient les diplômés et sont aussi dans une relation directe et régulière avec les entreprises qui accueillent nos jeunes.

Pour ces raisons légitimes, le SUNDEP à l'instar des autres OS parties prenantes demande au ministre d'organiser des groupes de travail avec les syndicats des lycées professionnels pour établir un diagnostic sérieux et rigoureux sur l'ensemble des difficultés des élèves et des personnels. Sans cet état des lieux préalable, il est inacceptable d'envisager et d'imposer une quelconque réforme.

Le SUNDEP appelle à une nouvelle journée de grève et de mobilisation le jeudi 17 novembre sous forme de rassemblements et de manifestations et exigent toujours le retrait du projet de réforme de la voie professionnelle.

à parier, dans le contexte concurrentiel actuel, que ces emplois privés, mieux rémunérés viendront siphonner les AESH les plus expérimentés du secteur public. Bref, un nouveau pas vers la marchandisation expresse de l'école.

### AESH privées sous contrat d'association, c'est désormais permis !

Les quelques 132 000 AESH bénéficieront à la rentrée 2023 d'une augmentation salariale de 10 %, mais en attendant leur situation ne change pas. Leur nombre reste largement insuffisant face à l'augmentation de celui d'élèves notifiés. En dix ans, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire a augmenté de 58,7 % des effectifs dans le primaire et près de 150 % dans le secondaire. Manque de moyens, d'argent dédiés, de formation: les problèmes sont nombreux.

« Nous ne devons jamais nous habituer à ce que des enfants en situation de handicap soient privés de la chance d'aller à l'école » avait déclaré E. Macron en 2020 lors de la conférence nationale du handicap. Pourtant, depuis, de plus en plus d'élèves porteurs de handicaps sont déscolarisés faute d'un accompagnement pérenne.

Alors ce qui devait arriver arriva : des associations ont obtenu un agrément du Ministère afin de mettre à disposition des familles des AESH privées pour soutenir les enfants à besoins spécifiques au sein même des classes.

Après avoir nié leur présence, le Ministère a fini par concéder qu'il existait quelques rares exceptions. Enfin pas si rares puisque celles-ci ne dépendent que du bon vouloir des directions, directions plus enclines à proposer de tels services dans l'Enseignement privé sous contrat.

Il y a rupture d'égalité puisque seules les familles disposant de moyens financiers peuvent en bénéficier. D'autre part il est fort

### Budget 2023 : Circulez il n'y a rien à voir !

Adopté en 1<sup>ère</sup> lecture, sans débat à l'assemblée nationale après l'activation du 49.3, c'est ainsi que le gouvernement envisage le traitement du 1<sup>er</sup> budget de l'Etat : de manière très peu démocratique. Les « discussions » ont donc pris fin avant même que ce dernier soit mis à l'ordre du jour. Ses grandes lignes n'ont ainsi pas bougé : sur les 3,7 milliards d'euros de crédits supplémentaires en 2023, 1,7 milliards sont programmés au financement du point d'indice, 935 millions pour la revalorisation des enseignant·es et 150 millions pour le fond d'innovation pédagogique destiné à financer des établissements dans le cadre du Conseil National de la Refondation (ou CNR).

Actée également sans « discussions », la suppression de 2000 postes d'enseignant·es. En cause, la démographie française puisque que le Ministère rappelle que 100 000 élèves en moins sont attendus pour la rentrée 2023. C'est sans compter les déjà nombreuses suppressions effectuées au cours des dernières années, soient près de 8000 pour l'enseignement secondaire. Pour information, la rentrée 2023 devrait accueillir plus d'élèves qu'en 2017: toujours la faute à la démographie française, de toute évidence.

Cette revalorisation n'apporte aucune réponse aux nombreuses difficultés rencontrées par les personnels de l'Éducation nationale qui continueront à se mobiliser. Quid des plus précaires dont le nombre ne cesse d'augmenter dans l'Éducation nationale, quid du manque de formation de beaucoup de personnels, quid de cette course en avant qui induit une mise en concurrence des un·es et des autres de manière accélérée? Enfin, à la lecture de cette chute démographique, pourquoi ne pas envisager de baisser le nombre d'élèves par classe et ce de manière générale ?

Pourtant ce budget est jugé trop gourmand selon le rapport qu'en a fait le sénateur de la Meuse Gérard Longuet, rapport dans lequel il cible les conséquences budgétaires sur le long terme de la revalorisation salariale des enseignant·es.

Il est également fort à parier que cette même revalorisation ne sera pas tenue sur le long terme. Le gouvernement a en effet remis au parlement une loi de programmation quinquennale courant donc jusqu'en 2027. Les comptes sont d'ores et déjà faits : sur 5 ans, ce sera une augmentation de 4 et non 6 milliards pourtant nécessaires pour tenir les promesses faites.

### Spéciale Elections professionnelles : Comment voter ?

**Entre le 7 et le 17 novembre : réception de votre code de vote**

Une notice de vote contenant votre **code de vote** devra vous être remise dans ce laps de temps. Sa réception sera effectuée en main propre par la direction de votre établissement ou par mail pour les enseignant·es qui n'exercent pas dans l'établissement (congé hors fin d'activité...).

**Entre le 1<sup>er</sup> et le 8 décembre (jusqu'à 17h) : déroulement du vote électronique**

Vous pourrez voter en accédant à la plate de forme de vote électronique via votre **mot de passe** et votre **code de vote**.

Vous devrez voter 2 fois, au niveau académique et au niveau national. **Le vote sera clos le 8 décembre à 17h00.**

### Pourquoi voter ?

Dans plusieurs académies comme celles de Toulouse, Paris et celle de Créteil, des élu·es vous représentent et vous défendent dans ces rectorats d'académie.

Nos présences y sont essentielles pour aussi y faire entendre nos revendications pour résister face la déshumanisation de l'école, pour la défense de salaires décents, pour lutter contre la paupérisation rampante de tous les personnels de l'Éducation nationale, pour défendre le droit à la liberté pédagogiques des enseignant·es.

Les prochaines élections professionnelles qui auront lieu du **1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022** doivent permettre de changer la donne :

**Ensemble, Solidaires, pour siéger en CCMA CCMD/I en académies et au CCMMEP au national.**

**VOTONS 2 fois SUNDEP !**

